

Rouen, le mardi 2 juin 2026

Communiqué de presse

La Métropole Rouen Normandie et Voies navigables de France renforcent leur partenariat en faveur du développement durable de la Seine

Ce mardi 2 juin 2026, Nicolas Mayer-Rosignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, et Cécile Avezard, Directrice générale de Voies navigables de France (VNF), ont signé une charte de partenariat destinée à renforcer la coopération entre les deux institutions autour du fleuve et de ses usages.

Cette charte de partenariat, conclue pour une durée de cinq ans renouvelables, fixe une feuille de route commune pour mettre en valeur les berges de Seine, développer les mobilités et la logistique fluviales, protéger la biodiversité et renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire métropolitain.

Traversant la Métropole sur plus de 95 kilomètres et bordant 32 communes, la Seine constitue à la fois une infrastructure de transport, un patrimoine naturel et paysager majeur, un levier économique et un espace de vie pour les habitants. À travers cette charte, la Métropole et VNF affirment leur volonté de faire du fleuve un moteur du développement durable et du rayonnement du territoire.



Signature de la charte de partenariat entre Voies navigables de France et la Métropole Rouen Normandie par Cécile Avezard et Nicolas Mayer-Rosignol

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie : « *La Seine est un marqueur emblématique de notre identité. En traversant notre territoire, elle relie nos communes, soutient notre économie et façonne notre cadre de vie. Cet engagement aux côtés de Voies navigables de France, traduit notre volonté de faire de la Seine un moteur du rayonnement, de l'attractivité et de la transition écologique de la Métropole Rouen Normandie. Cette coopération permettra d'agir concrètement sur les berges, les quais, les mobilités douces, le tourisme fluvial et la logistique fluviale, avec une conviction forte : la Seine doit être un atout majeur pour le quotidien des habitants et pour notre avenir.* »

Pour Cécile Avezard, Directrice générale de VNF : « *La Seine est un patrimoine exceptionnel et une infrastructure stratégique pour le développement durable de nos territoires. À travers cette charte, VNF et la Métropole Rouen Normandie affirment une ambition commune : mieux valoriser le fleuve, développer ses usages et renforcer son rôle au service de la transition écologique. Qu'il s'agisse du transport fluvial, de la préservation de la biodiversité, du tourisme ou de l'aménagement des berges, nous partageons la conviction que la Seine constitue une réponse concrète aux défis environnementaux, économiques et sociétaux de notre époque. Ce partenariat nous permettra de coordonner nos actions et nos investissements pour faire du fleuve un véritable levier d'attractivité, de résilience et de qualité de vie pour les habitants du territoire.* »

Une ambition commune autour de cinq grandes priorités

Le partenariat repose sur plusieurs objectifs partagés :

- restaurer et valoriser les berges, quais et ouvrages fluviaux ;
- développer une logistique et des activités économiques plus durables grâce au transport fluvial ;
- renforcer l'attractivité touristique et culturelle de la Seine ;
- accélérer la transition écologique et énergétique des usages du fleuve ;
- favoriser les mobilités décarbonées et les interfaces entre les villes et le fleuve.

La convention prévoit également la mise en place d'une gouvernance commune, avec un comité de pilotage annuel, des revues de projets trimestrielles et des groupes de travail thématiques associant les collectivités et les acteurs concernés.

Des projets concrets et structurants pour les berges et les quais de Seine

- Parmi les projets inscrits dans la charte, figurent la restauration et la requalification des quais et berges de Rouen, aujourd'hui fortement dégradés sur plusieurs secteurs.
- En rive droite, les quais de Paris et du Pré-aux-Loups feront l'objet d'opérations de restauration et d'aménagement conciliant activités fluviales, usages urbains et renaturation des espaces.
- En rive gauche, dans le cadre du projet Saint-Sever Nouvelle Gare, les quais Anquetil, du Cours la Reine et d'Elbeuf seront progressivement transformés afin d'accueillir des activités économiques et logistiques, des mobilités douces, des espaces de loisirs ainsi que des bateaux-activités. Une passerelle reliant la rive gauche à l'île Lacroix pourra également être étudiée.
- L'île Lacroix constitue également un axe fort de cette coopération, avec la création d'une promenade le long des berges et le projet de réhabilitation des bâtiments historiques de VNF situés à la pointe aval de l'île.

Port fluvial du Jonquay : un pôle stratégique pour favoriser le report modal

La convention acte également une coopération renforcée autour du site du Jonquay, situé sur les communes d'Amfreville-la-Mi-Voie et de Sotteville-lès-Rouen.

Ce site de 51 hectares possède un potentiel stratégique pour le développement d'activités économiques et logistiques s'appuyant sur le transport fluvial.

L'objectif partagé est de favoriser le report modal vers la voie d'eau, réduire le trafic de poids lourds et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

VNF pilotera l'élaboration d'un plan de développement du site afin d'organiser l'implantation future des activités économiques, des infrastructures portuaires et des espaces naturels. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour identifier des porteurs de projets intéressés par le développement du site.

La Métropole apporte un soutien politique à ce projet, ainsi qu'une expertise en matière et de développement économique et de cohérence avec les documents d'urbanisme.

Une coopération au service de la transition écologique

La charte réaffirme les engagements des deux partenaires en faveur de la transition écologique et de la préservation des milieux naturels liés au fleuve.

Plusieurs actions concrètes sont prévues :

- la renaturation et la végétalisation progressive des quais ;
- la protection et la valorisation de la biodiversité et des zones humides ;
- le déploiement de bornes électriques et d'alimentation en eau pour les bateaux ;
- l'accompagnement de la modernisation de la flotte fluviale via le Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI).

Une étude Faune-Flore-Habitats est notamment en cours sur le port du Jonquay afin d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux au projet de développement du site.

Renforcer l'attractivité touristique et les mobilités douces

Le partenariat entend également renforcer la place de la Seine dans l'offre touristique métropolitaine.

La convention prévoit ainsi un accompagnement autour du développement de l'itinéraire cyclable La Seine à Vélo, ainsi que du développement des croisières fluviales à Rouen.

VNF et la Métropole travailleront également au développement de nouveaux services et usages autour du fleuve : aires de services pour les cyclistes, projets culturels et sportifs, hébergements fluviaux, activités nautiques et expérimentations innovantes de transport par voie d'eau.

À Saint-Aubin-lès-Elbeuf, les deux partenaires souhaitent notamment valoriser le port de plaisance installé dans les anciennes écluses de l'île de la Requête afin d'en faire un point d'appui pour les loisirs nautiques et le tourisme de nature.

Dans un contexte de réchauffement climatique, le tourisme fluvestre (alliant activités fluviales et terrestres) offre des expériences rafraîchissantes, locales, durables, en phase avec les aspirations des habitants comme des visiteurs. Il redonne aux rivières et canaux leur rôle de lien, de respiration et de découverte.

Une feuille de route commune pour les cinq prochaines années

Conclue pour une durée de cinq ans renouvelables, cette charte de partenariat permettra à la Métropole Rouen Normandie et à Voies navigables de France de coordonner leurs projets, leurs investissements et leurs stratégies autour du fleuve.

À travers cette coopération renforcée, les deux institutions souhaitent faire de la Seine un levier majeur de transition écologique, de développement économique durable et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

À propos de Voies navigables de France

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de l'Aménagement du territoire, Voies navigables de France (VNF) fait du fluvial un levier de développement des territoires. VNF est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6 700 km de fleuves, canaux et rivières. À l'écoute des besoins spécifiques des acteurs locaux, VNF agit avec ses 4 000 collaborateurs au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires. Notre ambition est de moderniser et valoriser ce patrimoine unique en un véritable moteur de développement économique, écologique et social au service de tous. En collaboration étroite avec les partenaires européens, nationaux et locaux, nous œuvrons notamment pour une gestion fine de la ressource en eau dans le respect de l'environnement, le renforcement de la performance du transport fluvial, la dynamisation d'un tourisme durable, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la production d'énergies renouvelables.



À propos de la Métropole Rouen Normandie

Au cœur des méandres de la Seine et de ses somptueux paysages, la Métropole Rouen Normandie rassemble 500 000 habitants et 71 communes dont Rouen, son cœur patrimonial, économique et industriel. Capitale de la Normandie, accueillant un grand port maritime et fluvial, elle rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants. 10ème Métropole de France, aux portes de Paris et à une heure de la mer, elle représente le 1er pôle d'emploi régional (300 000 emplois, 60 000 entreprises, 54 000 étudiants) et le 2ème investisseur public local, avec un budget annuel de près d'un milliard d'euros.

CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France

Direction territoriale du bassin de la Seine et Loire aval

David GERSEN

06 51 40 60 26

communication.dtbs@vnf.fr

Corinne SPINER

06 23 02 09 35

corinne.spiner@vnf.fr

Métropole de Rouen

Ibtissam MADI

Attachée de presse

06 60 71 99 61

ibtissam.madi@metropole-rouen-normandie.fr